

COGEP

SAS A.M.I

1414 ROUTE DE COSTELE
LA COTE
69770 CHAMBOST - LONGESSAIGNE



COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023



COGEP ST AMAND

20 COURS MANUEL
18200 SAINT AMAND MONTROND

02 48 61 53 90

Bilan Actif

		31/12/2023		31/12/2022	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 904	1 904		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	73 664	496	73 168	73 451
	Constructions	280 000	21 156	258 844	270 044
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 319	47	1 272	
	Autres immobilisations corporelles	77 180	927	76 253	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	130 180		130 180	70 000
	Prêts	92 304		92 304	92 199
	Autres immobilisations financières	25 059		25 059	28 438
	TOTAL (II)	681 624	24 530	657 094	534 132
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	21 484		21 484	6 102
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	370 000		370 000	250 000
	DISPONIBILITES	31 036		31 036	318 588
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	422 520		422 520	574 690
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 104 145	24 530	1 079 614	1 108 822
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			117 363	120 637
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	4 000	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	965	965
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 001 878	1 001 878
	Report à nouveau	(51 067)	
	Résultat de l'exercice	(21 078)	(51 067)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	934 698	955 775
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	132 206	141 582
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6 161	6 161
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 355	4 320
	Dettes fiscales et sociales	195	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		984
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	144 917	153 047
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 079 614	1 108 822
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(21 077,56)	(51 067,25)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	22 264	20 923
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	France		
	Exportation		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	3 879	4 672
	Montant net du chiffre d'affaires	3 879	4 672
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		522
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits	4	1
	Total des produits d'exploitation (1)	3 882	5 194
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	22 336	43 979
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 049	984
	Salaires et traitements		
	Charges sociales du personnel		
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements :		
	- sur immobilisations	12 457	10 522
	- charges d'exploitation à répartir		
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	1	121
	Total des charges d'exploitation (2)	35 844	55 606
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(31 961)	(50 412)

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(31 961)	(50 412)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	883	684
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 960	521
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	12 842	1 204
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 958	1 860
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	1 958	1 860
	RESULTAT FINANCIER	10 884	(655)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(21 078)	(51 067)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALAIRES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	16 725	6 398
	TOTAL DES CHARGES	37 802	57 466
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(21 078)	(51 067)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

COGEP.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.I

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de **1 079 614** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **-21 078** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06 Mars 2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2023** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Frais de constitution : 5 ans
- * Constructions : 25 ans
- * Matériel : 5 ans
- * Agencements et aménagements de terrains : 20 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Réévaluations	Augmentations Acquisitions	Diminutions Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	1 904					1 904
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 904					1 904
CORPORELLES						
Terrains	73 664					73 664
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	280 000					280 000
Instal technique, matériel outillage industriels			1 319			1 319
Instal., agencement, aménagement divers			76 063			76 063
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			1 117			1 117
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	353 664		78 499			432 162
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations			15			15
Autres titres immobilisés	70 000		60 180			130 180
Prêts et autres immobilisations financières	120 637		1 473		4 747	117 363
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	190 637		61 668		4 747	247 558
TOTAL	546 205		140 166		4 747	681 624

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations Diminutions	Amortissements au 31/12/2023
INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 904		1 904
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 904		1 904
CORPORELLES			
Terrains	213	283	496
Constructions sur sol propre	9 956	11 200	21 156
sur sol d'autrui			
instal. agencement aménagement			
Instal technique, matériel outillage industriels		47	47
Autres Instal., agencement, aménagement divers		844	844
Matériel de transport			
Matériel de bureau, mobilier		83	83
Emballages récupérables et divers			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 169	12 457	22 626
TOTAL	12 073	12 457	24 530

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Différentiel de durée et aut	Dotations Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Reprises Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

CREANCES		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	92 304	92 304	
	Autres immobilisations financières	25 059	25 059	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 743	19 743	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 741	1 741	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	138 847	138 847	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

DETTES		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	132 206	9 553	38 893	83 760
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	5 919	5 919		
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 355	6 355		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	195	195		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	243	243		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	144 917	22 264	38 893	83 760
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 372			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	243			

Frais d'établissement

31/12/2023

Valeur nette

Taux
amortissement

Frais de constitution

Frais de premier établissement

Frais d'augmentation de capital

TOTAL

Produits à recevoir

	31/12/2023
Total des Produits à recevoir	4 736
Autres immobilisations financières	1 473
Intérêts courus	684
Int.courus s/prêts	789
Autres créances	3 263
Divers Produits à recevoir	1 488
Intérêts courus à recevoir	1 775

Charges à payer

	31/12/2023
Total des Charges à payer	5 723
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	82
Intérêts courus/emp.ets.crédit	82
Emprunts et dettes financières divers	859
int.courus s/aut.emprunts	859
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 587
Fourn. Fact. Non Parven.	4 587
Dettes fiscales et sociales	195
Etat Charges à payer	195

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		400,00	10,0000	4 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		400,00	10,0000	4 000,00

A.M.I

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 €

Siège social :
68, Rue Duquesne
69006 LYON

SIREN : 834 597 320

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



Nicolas PRIEST

66 quai Charles de Gaulle
Cité Internationale
69006 LYON

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le poste « immobilisations financières ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 13 juin 2024

Cabinet JP. CONSTANT
Commissaire aux comptes
Nicolas PRIEST